

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 9 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le 15 juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE, Paul ROSSI.

Absents excusés :

Absente : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Guy COLENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2020-38/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES
IMPÔTS DIRECTS**

Rapporteur : M.BATALLA

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Pour la nomination de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, le conseil municipal doit fournir une liste de 32 personnes.

Après délibération, le conseil municipal décide à :

➤ de proposer les personnes suivantes pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Monsieur le maire : Diogène BATALLA

Yves BOUCHET

Grégoire LEON

Alexandre PETIT

Lionel MESEGUER

Nolwenn CARADEC

Stanislas BOUCHET

Vincent LEROUX

Jacques LASCOUTOUNAX

Caroline BENOIT-GONIN

Véronique BOUCHARD

Karine BOUCHET

Sylvie DESBOURDELLE

Evelyne GIRARDON

Elvine LEON

Frédérique MOULIGNEAU

Chani PETIT

Florence RIUS

Thomas ALESSI

Olivier CHAMBE

Guy COLENT

Philippe DRAIS

Baptiste GAUDELUS

Aymeric GIRARDON

Vincent LABOURIER

Jean-Marie LEYGONIE

Paul ROSSI

Il manque 5 personnes mais n'ayant pas eu d'autres candidatures, la liste sera envoyée incomplète au service de l'état.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Diogène BATALLA
